

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JANVIER 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Présents : Bernadette KASPRZAK, Bruno ROBERT, Laurence LEVEQUE, Anne SANNER, Marie-Pierre FERTE, Daniel LACROIX, Patrick TASSIN

Excusés : Brigitte NAVAL, Gonzague WILLIATTE

Absents : Geneviève BISTER, Romaric POULET

Secrétaire de séance : Madame Laurence LEVEQUE

1 - -Décision modificative n° 5

Le conseil municipal accepte la décision modificative n°5, à apporter au budget primitif 2013 de la commune section fonctionnement.

Augmentation de l'article 6413 d'un montant de 2200 € et de l'article 6455 pour un montant de 1143 € Diminution du chapitre 022 d'un montant de 3343 €

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2 - A.GE.DI Clés RGS2

Le conseil municipal accepte l'achat du certificat R.G.S. 2**, afin de sécuriser les envois dématérialisés en Préfecture à partir du 1^{er} mars 2014, pour un montant de 150 € HT soit 180 € TTC.

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3- Familles rurales – subvention

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 33 euros à l'association Familles rurales Acy-Serches, somme encaissée lors de l'occupation du domaine public durant la bourse aux jouets organisée à Serches.

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Travaux Chœur de l'Eglise

Suite à l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres en date du 30 septembre 2013 concernant les travaux de maçonnerie, charpente et couverture sur le chœur de l'église de Serches, des informations complémentaires furent demandées par monsieur Nicolas Déhu, architecte du patrimoine, en charge de ce dossier.

Après réception des informations complémentaires demandées, madame le maire informe le conseil municipal des propositions de prix des entreprises ayant répondu au marché à procédure adaptée.

Critère 1 : Prix des prestations coefficient 0.60

Critère 2 : Valeur technique coefficient 0.40

Lot n° 1 : Installation de chantier - couverture

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC | Critère1 | Critère 2 | Note globale |
|------------------------|-------------|-------------|----------|-----------|--------------|
| Toitures Soissonnaises | 32 133,13 € | 38 559,76 € | 50 | 0 | 90 |
| Roquigny | 23 887,27 € | 28 664,72 € | 58 | 40 | 98 |

Lot n° 2 : Charpente

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC | Critère1 | Critère 2 | Note globale |
|------------------------|--------------------|-------------|----------|-----------|--------------|
| CAVILLON | Offre non conforme | | 50 | 20 | 70 |
| RAGOT | 12 449,06 € | 14 938,87 € | 55 | 35 | 90 |
| Toitures Soissonnaises | 9 890,00 € | 11 868,00 € | 59 | 38 | 97 |

Lot n° 3 : Maçonnerie - Pierre de taille

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC | Critère1 | Critère 2 | Note globale |
|-------------|------------|-------------|----------|-----------|--------------|
| LETOFFE | 9 135,80 € | 10 962,96 € | 50 | 40 | 90 |
| MASCITTI | 8 838,60 € | 10 606,32 € | 55 | 38 | 93 |
| FELZINGER | 7 727,00 € | 9 272,40 € | 58 | 40 | 98 |

(TVA appliquée : 20 %)

Le conseil municipal décide de choisir les entreprises suivantes :

- **Lot n° 1 - Société Roquigny** pour un montant de 23 887,27 € HT soit 28 664,72 € TTC

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- **Lot n° 2 - Toitures Soissonnaises** pour un montant de 9 890,00 € HT soit 11 868,00 € TTC

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- **Lot n° 3 - Société Felzinger** pour un montant de 7 727,00 € HT soit 9 272,40 € TTC

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour Felzinger : 5 Pour Letoffé : 2 Abstention : 0

Le conseil municipal autorise madame le maire à solliciter les subventions auprès de financeurs et à signer tous les documents relatifs au marché à procédure adaptée, concernant les travaux du chœur de l'église.

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Archives

Le conseil municipal de la commune décide que l'ensemble des archives de la commune listées en pièces jointes antérieures à 1946 soient déposées aux Archives départementales, afin de leur assurer de bonnes conditions de conservation. La commune reste propriétaire de ses archives.

Les Archives départementales se chargent de la conservation et du classement du fonds.

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Informations et questions diverses

- Epreuve cycliste le 13 avril 2014 et randonnée cycliste pour les enfants le matin entre Acy et Serches.
- Réforme des rythmes scolaires : Mme le maire et le président du syndicat scolaire Acy Serches ont rencontré la Fédération des MJC et les Francas afin d'avoir une proposition pour l'encadrement des activités périscolaires des élèves pour la rentrée 2014/2015.
- La sente Margenne se détériore, il est envisagé d'effectuer des travaux de voirie
- Sécurité enlèvement Ordures Ménagères
Suite à la demande de la communauté d'agglomération du Soissonnais, des solutions doivent être envisagées pour sécuriser l'enlèvement des ordures ménagères rue de Necvin, place de la Fontaine Conié et rue de Coureau.
- Don de 150 € de Monsieur Debost, dont l'oncle est tombé à la bataille du Mont de Soissons en 1940 et enterré dans le carré militaire du cimetière de Serches.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MARS 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 mars 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Présents : Bernadette KASPRZAK, Bruno ROBERT, Laurence LEVEQUE, Anne SANNER, Marie-Pierre FERTE, Romaric POULET, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE

Excusés : Madame Brigitte NAVAL

Absents : Monsieur Daniel LACROIX, Madame Geneviève BISTER

Secrétaire de séance : Madame Laurence LEVEQUE

1 - Adhésion de Fresnoy-le-Grand à l'USEDA

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de madame le maire et émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Fresnoy-le-Grand à l'USEDA.

Votants : 8 Exprimés : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2-Compte administratif 2013

Président de séance : Madame SANNER Anne

A/ Restes à réaliser :

Section investissement : Dépenses : 60 000,00 €

B/ Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitres : 011- 012- 65- 66- 67- 68- 022- 023- 042- 043

Total dépenses de fonctionnement mandats émis : 108 639,60 €

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes :

Chapitres: 013-70-73-74-75-76-77-042

Total recettes de fonctionnement titres émis : 161 193,52 €

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

C/ Section investissement

Dépenses :

Chapitres : 23-16-020-21- 040

Total dépenses d'investissement mandats émis : 34 556,53 €

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes :

Chapitres : 13-10-021

Total recettes d'investissement titres émis : 63 974,40 €

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

D / Vote du Compte Administratif 2013 résultats cumulés

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 108 639,60 € | 161 193,52 € |
| Investissement | 34 556,53 € | 63 974,40 € |
| Total cumulé | 143 196,13 € | 225 167,92 € |

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3-Compte de gestion 2013

Réuni sous la présidence de Bernadette KASPRZAK

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4-Affectation au compte du résultat

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître **excédent de**
décision d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

52 553,92

Pour Mémoire

| | |
|---|-----------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 16 387,63 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 20 653,92 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT | 36 166,29 |
| Résultat cumulé au 31/12/2013 | 52 553,92 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2013 | 52 553,92 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |

| | |
|--|-----------|
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 30 582,13 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 21 971,79 |

B.DEFICIT AU 31/12/2013

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Travaux réseaux eaux pluviales et de voirie

Afin de résoudre le soucis d'évacuation des eaux pluviales, et les divers problèmes de voirie, il a été décidé de réunir la commission de voirie prochainement.

6 - Informations et questions diverses

- Un noyer penche dangereusement Hameau de coursouris. Un devis d'élagage a été établi pour un montant TTC de 680 €. Le conseil attend d'autres devis.
- Des peupliers sont à surveiller à l'entrée de Serches.
- Etablissement du tableau de permanence des élections municipales du dimanche 23 mars 2014.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AVRIL 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 7

Présents : Bernadette KASPRZAK, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE, Loïc LALYS, Raphaël HACARD, Pascal TRIBOUILLOY, Joëlle PIENNE, Denis FAIRIER, Monique CERVEAUX, Bénédicte HENON

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte HENON

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux élus, Madame Bernadette KASPRZAK, maire de Serches, donne la parole à madame Monique Cerveaux, doyenne de cette assemblée qui va présider l'élection du maire.

1 - Election du maire

Mme Bernadette Kasprzak ayant obtenu 11 voix pour, est proclamée maire.

2 - Nombre d'adjoint

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, la détermination à 2 postes, le nombre d'adjoints au maire.

3 - Election du premier adjoint

M. Loïc Lalys ayant obtenu 11 voix pour, est proclamé 1er adjoint.

4 - Election du deuxième adjoint

Mme Joëlle Pienne ayant obtenu 10 voix pour, est proclamée 2ème adjoint.

5 - Elections des membres du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Mmes Joëlle Pienne et Monique Cerveaux et MM. Patrick Tassin et Denis Fairier ayant obtenu 11 voix pour, sont proclamés élus, membres du conseil d'administration du CCAS.

6 - Désignation du délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI

Mme Bernadette Kasprzak, ayant obtenu 11 voix pour, est élue représentante de la collectivité au syndicat du groupement intercommunal AGEDI.

7 - Désignation des délégués de l'Union des Secteur d'Electricité de l'Aisne (USEDA)

Mme Bernadette Kasprzak et M. Denis Fairier ayant obtenu 11 voix pour, sont élus délégués à l'USEDA.

8 - Désignation des délégués du syndicat de la Crise

Mme Bénédicte Hénon et M. Raphaël Hacard, ayant obtenu 11 voix pour, sont élus délégués titulaires et Mme Bernadette Kasprzak et M. Patrick Tassin ayant obtenu 11 voix pour, sont élus délégués suppléants.

9 - Désignation des délégués du syndicat des eaux de la Vallée de la Vesle

MM. Pascal Tribouilloy et Patrick Tassin ayant obtenu 11 voix pour, sont élus délégués du syndicat des eaux de la Vallée de la Vesles.

10 - Désignation des délégués du syndicat intercommunal du regroupement scolaire d'Acy-Serches

Mmes Anne Sanner et Bernadette Kasprzak ayant obtenu 11 voix pour, sont élues délégués.

11 - Désignation des délégués du syndicat du collège de Braine

Mme Bénédicte Hénon et M. Loïc Lalys ayant obtenu 11 voix pour, sont élus délégués titulaires.

12 - Désignation du conseiller communautaire

Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau lors de première séance du conseil municipal.

Conseiller communautaire : Mme Bernadette Kasprzak

Suppléant : M. Loïc Lalys

13 - Défense nationale

Le conseil municipal nomme M. Loïc Lalys correspondant défense de la commune.

14 - Mission locale du Soissonnais

Madame Bernadette Kasprzak ayant obtenu 11 voix pour, est élue.

15 - Commissions communales

- Commission des finances :

Mme Bernadette Kasprzak

M. Loïc Lalys

Mme Joëlle Pienne

Mme Anne Sanner

M. Gonzague Williatte

- Commission patrimoine et environnement :

Mme Bernadette Kasprzak

M. Loïc Lalys

Mme Monique Cerveaux

Mme Bénédicte Hénon

M. Pascal Tribouilloy

M. Gonzague Williatte

- Commission des travaux et voirie :

Mme Bernadette Kasprzak

M. Denis Fairier

M. Raphaël Hacard

M. Patrick Tassin

M. Pascal Tribouilloy

- Commission de travail sur la liste électorale :

Mme Bernadette Kasprzak

M. Loïc Lalys

Mme Joëlle Pienne

M. Patrick Tassin

- Commission informations :

Mme Bernadette Kasprzak

M. Loïc Lalys

Mme Joëlle Pienne

Mme Monique Cerveaux

Mme Bénédicte Hénon

Mme Anne Sanner

- Commission animations :

Mme Bernadette Kasprzak

Mme Joëlle Pienne

Mme Monique Cerveaux

M. Denis Fairier

M. Patrick Tassin

Monsieur Denis Fairier a proposé que les jeunes s'investissent au sein de la commission animation.

Les membres des commissions ont bénéficié d'un vote à l'unanimité.

Fin de séance à 21h50

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AVRIL 2015

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 avril 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Présents : Bernadette KASPRZAK, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Loïc LALYS, Raphaël HACARD, Pascal TRIBOUILLOY, Joëlle PIENNE, Denis FAIRIER, Monique CERVEAUX

Excusé : Bénédicte HENON

Représenté(s) : Gonzague WILLIATTE par Anne SANNER

Ordre du secrétaire de séance : M. Loïc LALYS

1 - Indemnités des élus

Le conseil municipal décide de fixer :

- le taux de l'indemnité au maire à 17 % de l'indice 1015 soit : 646,25 € mensuel.

- de fixer le taux de l'indemnité aux adjoints à 6,6 % de l'indice 1015 soit : 250,90 € mensuel.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Délégations consenties au maire par le conseil

Le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2° De procéder, dans les limites, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
12° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 0000 € ;
14° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
16° De signer les conventions pour lesquelles la commune est impliquée.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Commission appel d'offres

Le conseil municipal a élu :

- Madame le maire président de la commission d'appel d'offres ;

- Denis Fairier, Raphaël Hacard, Pascal Tribouilloy : membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

- Loïc Lalys, Anne Sanner, Patrick Tassin : membres suppléants.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Commission impôts directs

Le conseil municipal propose la désignation de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants :

- Madame Marie-Pierre FERTE - Monsieur GONZAGUES Williatte

- Monsieur Loïc LALYS - Monsieur Daniel LACROIX

- Madame Joëlle PIENNE - Madame Nathalie HOEHLINGER

- Monsieur Monique CERVEAUX - Monsieur Christian TASSIN
- Madame Anne SANNER - Monsieur Jean-Baptiste HAMBY
- Madame Bénédicte HENON - Monsieur Fabrice DUPONT
- Monsieur Pascal TRIBOUILLOY - Madame Nadia FAROUX
- Monsieur Denis FAIRIER - Monsieur Maurice LEVEQUE
- Monsieur Patrick TASSIN - Monsieur Jean-Paul DAMBLEMONT
- Monsieur Raphaël HACARD - Monsieur Grégory PINGRET

Dont 2 contribuables domiciliés dans la commune et dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune :

- Monsieur Laurent CORCY (Soissons) - Monsieur Jean-Marc CORCY (Soissons)
- Monsieur Eric BOUCHER (Glesnes) - Monsieur Gérard POTIER (Billy sur Aisne)

Cette proposition des commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Autorisation permanente poursuite - trésorier

Le conseil municipal décide de donner l'autorisation de poursuite à portée générale au Comptable public, Responsable de la Trésorerie de Vailly-sur-Aisne. Cette autorisation sera valable jusqu'à la fin du mandat de l'actuel Conseil.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Budget primitif 2014

Madame Le Maire présente le budget Primitif 2014 :

Section de fonctionnement :

pour un total des dépenses de 144 021,68 €

pour un total des recettes de 144 021,68 €

Section d'investissement :

pour un total des recettes d'investissement de 205 277,18 €

pour un total des dépenses d'investissement de 205 277,18 €

Le Conseil Municipal de la Commune donne son accord à l'unanimité pour le Budget Primitif 2014.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Vote des taux

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux de contributions directes suivants :

Taxe d'habitation : 9,62 %

Taxe foncière bâti : 9,75 %

Taxe foncière non bâti : 22,32 %

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Informations et questions diverses

Nomination des membres du CCAS :

- Bernard CERVEAUX

- Marie-Paule TASSIN

- Jocelyne ALIU

- Elodie NAVAL

Prochaine réunion le 29 avril 2014

Elections communauté d'agglomération du Soissonnais - commission - bureau

Madame le maire est déléguée aux commissions suivantes :

- Ordures ménagères

- Assainissement

- Transport

- Bureau communautaire

Noces d'or de M. et Mme Maurice et Claudine Lévêque le dimanche 27 mai à la mairie.

ADICA. Interrogation du coût des travaux logement n° 2 suite à l'envoi du dossier.

Demande de subventions pour les travaux de l'église.

Réunions des diverses commissions communales.

Fin de séance à 0h05

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 JUIN 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 mai 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Présents : Bernadette KASPRZAK, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Denis FAIRIER, Monique CERVEAUX, Bénédicte HENON

Excusé(s) : Raphaël HACARD

Absent(s) représenté(s) : Monsieur Pascal TRIBOUILLOY par Monsieur Patrick TASSIN

Secrétaire de séance : Madame Joëlle PIENNE

1 - Vœu du Conseil Général de l'Aisne

Dans le cadre du projet de loi sur l'organisation territoriale de la République, il a été annoncé la suppression des départements à l'horizon 2021.

Madame le maire informe que les 42 conseillers généraux ont à l'unanimité et sur proposition conjointe des 5 présidents du groupe politique de l'Assemblée départementale adoptée le 14 avril dernier un vœu en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité, utile autant que pertinente.

Madame le maire demande si le conseil souhaite se positionner sur l'organisation territoriale du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas apporter une réponse, ce jour, à la demande des conseillers généraux.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 1 Contre : 8 Abstention : 1

2 - Projet éolien

La société T-Energieest venue présenter un projet éolien à madame le maire le 12 mai 2014 (8 éoliennes dont 3 sur la commune de Serches, 3 sur Ciry-Salsogne, 1 sur Couvrelles et 1 sur Acy).

Les 8 éoliennes pourraient avoir une hauteur de 150 à 180 mètres maximum. L'étude de faisabilité est en cours et sera suivie d'une étude technique, d'une étude d'impact et paysagère. Il est rappelé qu'aujourd'hui les ZDE (Zone de développement éolien) n'existe plus, seul le Préfet de région délivre les autorisations d'urbanisme soit un permis de construire pour ce genre de projet industriel.

Le représentant de la société T-Energie propose une présentation du projet au conseil. Le conseil est favorable à cette présentation.

Après débat, le conseil municipal se positionne défavorablement face à l'éolien.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 0 Contre : 10 Abstention : 0

3 - Projet de révision - document urbanisme

En date du 13 mai 2014, monsieur le préfet de l'Aisne a délivré un certificat d'urbanisme pour une opération réalisable concernant la division de la parcelle ZM 39 pour créer deux terrains à bâtir pour la construction d'habitation individuelle rue Saint Blaise, lieu-dit "Le Molle".

Le propriétaire de cette parcelle s'est vu refuser par arrêté du maire sur proposition de l'Architecte des bâtiments de France et de la DDT :

- une demande de déclaration préalable de division parcellaire pour la création de 7 terrains à bâtir le 21 décembre 2010, sur l'ensemble des parcelles

- un certificat d'urbanisme pour une division de parcelle (ZM 38) pour créer deux terrains à bâtir le 26 février 2013.

Des contraintes existent pour la réalisation de l'opération envisagée. Le terrain situé dans l'axe d'un talweg est dans une zone de remontée de nappe (sensibilité forte et à très forte) les projets de constructions devront respecter les prescriptions suivantes :

- le premier de niveau de plancher sera situé un minimum 0,3 mètre au-dessus du terrain fini

- il ne sera pas réalisé de sous-sol

- aucune ouverture ne sera située face au vecteur de ruissellement

- les fondations devront prendre en compte d'hydromorphie du terrain et y être adapté

- si un vide sanitaire est réalisé, il devra être insensible à l'eau

Après cette décision préfectorale, qui entraîne des interrogations sur la faisabilité de projet de construction très contraignante, madame le maire propose que le conseil municipal s'interroge :

- sur la constructibilité de certaines zones dites "constructibles" instaurée par la carte communale,

- sur la nuisance visuelle de nouvelles constructions sur l'entité d'un paysage à préserver.

Madame le maire propose que la commission "Patrimoine et environnement" se réunisse et effectue une visite du territoire communal. Une révision du document d'urbanisme pourrait être envisagée.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, autorise madame le maire, à solliciter les services d'urbanismes de l'Etat et de la communauté d'agglomération du Soissonnais concernant le document d'urbanisme de la commune.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Recensement de la population

Le recensement des habitants se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Les habitants auront la possibilité de répondre par internet.

Madame le maire propose de désigner par arrêté municipal Céline Huleux en tant que coordonnateur communal et agent recenseur.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Logement communal 1

Madame le maire informe le conseil municipal du départ en date du 10/08/2014, des locataires, Monsieur et Madame ALIU Farid.

Une visite des lieux est à programmer pour prévoir les travaux d'entretien à envisager dans ce logement.

Une offre de location pourrait être lancée dans la commune en privilégiant une famille avec enfants.

6a - Travaux Voirie - ADICA

La réfection des rives de la voie communale 4 (VC4) au niveau du Mont de Soissons à la RD6 va être réalisée ainsi que le gravillonnage de la VC 5 Route de Dhuizy.

La demande de subvention au titre du FDS 2015 doit être adressée prochainement.

Le 4 juin 2014, madame le maire et le premier adjoint ont rencontré le contrôleur de la voirie afin de réfléchir sur des travaux de drainage à l'intersection de la RD 952 et de la rue Saint Blaise. Un aménagement du réseau d'eau pluvial paraît indispensable. Le conseil municipal accepte de confier à l'ADICA l'assistance technique pour l'étude et les travaux, et autorise madame le maire à signer toutes conventions et autorisations.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6b - Travaux voirie - Géomètre

Madame le maire informe que des travaux de drainage à l'intersection de la RD 952 et de la VC5 à l'entrée de l'agglomération sont nécessaires et suggère une délimitation de la voie publique par un géomètre. Le conseil municipal autorise madame le maire à solliciter les services d'un géomètre.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6c - Travaux Eglise

Des dossiers de subvention concernant les travaux de réfection de la toiture de l'église ont été adressés à la DRAC, au Conseil Général et à l'Assemblée nationale.

7 - Projets animations

- Manifestation du 14 juillet à 9h30. Des conseillers proposent un roulement avec Acy et Venizel.

- Journée du patrimoine : le 14 septembre 2014.

- Panneau d'information proposé par Monsieur Denis FAIRIER

- Journée festive du 28 septembre

L'association CAVALE propose l'animation avec des chevaux.

8 - Informations et questions diverses

- Elections sénatoriales du 28 septembre 2014

Réunion du conseil obligatoire le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner un délégué et des suppléants

- Rythmes scolaires

Les membres du syndicat scolaire travaillent sur la mise en place des TAP, de l'accueil périscolaire afin de bénéficier des subventions auprès de la CAF.

- Bilan Financier de l'association Renards en Fête et brocante

- Fauchage du talus

- Changement de la société de vérification des extincteurs

Fin de séance : 00h00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juin 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10
Présents : Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Denis FAIRIER, Monique CERVEAUX, Bénédicte HENON
Excusé(s) : Anne SANNER
Absent(s) représenté(s) : Madame Bernadette KASPRZAK par Monsieur Loïc LALYS

Secrétaire de séance : Monsieur Denis FAIRIER

1- Désignation délégué titulaire - élections sénatoriales

Madame Bernadette KASPRZAK a été proclamée élue déléguée titulaire.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2- Désignation des 3 délégués suppléants - Elections sénatoriales

- Mme Joëlle PIENNE a obtenu 10 voix
- M. Denis FAIRIER a obtenu 10 voix
- M. Loïc LALYS a obtenu 10 voix

3- Modification du nombre de sièges SMISS

(Syndicat mixte intercommunal du secteur scolaire de Braine)

Le conseil municipal décide :

- d'accepter la modification du nombre de sièges qui composent l'assemblée du comité syndical
- de réduire ce nombre à 29, soit un par commune membre, sauf pour la commune de Braine qui disposera de 2 sièges,
- que les communes membres désigneront un suppléant pour chaque délégué titulaire,

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4- Désignation des délégués du SMISS Braine

Mme Bénédicte HENON est élue déléguée titulaire.

M. Patrick TASSIN est élu délégué suppléant.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 septembre 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11
Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE
Absent(s) représenté(s) : Madame Monique CERVEAUX par Madame Joëlle PIENNE
Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LALYS

1 - Restauration monument aux morts

Le conseil municipal choisit l'entreprise Létoffé pour la restauration du monument aux morts pour un montant de 1530,60 HT soit 1836,72 € TTC.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Travaux d'évacuation eaux pluviales

La commission municipale travaux-voirie s'est réunie le 11 août 2014 afin de réfléchir sur des travaux d'évacuation des eaux pluviales des bâtiments communaux.

Une évacuation aérienne des eaux de pluie, après les gouttières du bâtiment mairie, demande réfection en réseau souterrain. Des évacuations des eaux de la salle communale et de la cour de la mairie demandent également réfection.

Des devis ont été demandés. Seule l'entreprise S.J. a présenté une offre de prix pour un montant de :

7 200 € H.T. soit 8 640€ TTC.

Les membres du conseil proposent de demander d'autres devis. Entreprises proposées : Génard, Dufour, Columbo.

Monsieur Gonzague Williatte suggère qu'une fouille soit effectuée afin de vérifier l'existence d'amiante sur les évacuations.

3 - Travaux de rénovation du logement 1

Suite au départ des locataires du logement communal 1, des travaux de rénovation du logement sont à prévoir rapidement avant la nouvelle location. La commission municipale "Travaux Voirie" s'est réunie le 11 août dernier afin de réfléchir aux divers travaux à envisager.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, seule l'entreprise S.J. a répondu. Madame le maire demande au conseil municipal de proposer d'autres entreprises afin de pouvoir disposer de plusieurs devis.

Les membres du conseil proposent de demander d'autres devis. Entreprises proposées : Wojevodka, Felix, Duval.

4 - Remise en location du logement 1

Après travaux de rénovation, le logement communal 1 devra être remis en location. La recherche d'un nouveau locataire et le bail locatif pourrait être réalisée par un notaire ou par la commune. Le coût de cette négociation notariale serait d'environ 1 loyer pour le bailleur et 1 loyer pour le locataire.

Le coût du bail locatif seul s'élèverait à environ 250 € pour chacune des parties.

5 - Demande de subvention CDDL Logement 2

Le coût des travaux d'aménagement du logement et la réfection de l'escalier et du palier par l'ADICA est estimé à 72000 € HT (travaux, honoraire du maître d'œuvre privé, diagnostics et contrôles divers).

Le conseil municipal décide de s'engager dans cette opération de création de logement et demande l'intégration de ce projet dans le triennal 2015-2017 du CDDL afin d'obtenir une subvention.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Demande de subvention CDDL Atribus

Avec l'accord du service transport du Conseil Général de l'Aisne, l'arrêt de bus "agglomération" à l'entrée de la commune, pourrait être déplacé rue du Moulin. Un atribus pourrait être installé pour protéger les utilisateurs des transports scolaires et en commun. Le coût financier de l'atribus et de son installation serait d'environ 4000 € HT.

Le conseil municipal décide de s'engager dans cette opération d'installation d'un atribus et demande l'intégration de ce projet dans le triennal 2015-2017 du CDDL afin d'obtenir une subvention.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Travaux de rénovation (portails, pompe, porte Eglise)

Madame le maire propose :

- la restauration de la pompe à eau situé "place de la Fontaine Conié" pour un montant de 370 € HT
- le changement de la serrure du portail du jardin de l'église pour un montant de 150 € HT
- la restauration du portail de l'entrée de l'église pour un montant de 1936 € HT
- la restauration du portail du cimetière pour un montant de 730 € HT
- des travaux sur les portails de la mairie pour un montant de 260 € HT

Soit un montant total H.T. de 3 446 € soit HT 4 135,20 € TTC par l'entreprise Fer & Bois de Coucy-les-Eppes.

Les membres du conseil proposent de demander d'autres devis. Entreprises proposées : Laforge Sermoisienne, Mazurkevitz.

8 - Projet de lotissement "Le Molle"

En date du 4 septembre 2014, deux déclarations préalables ont été déposées par M. BERTIN Nicolas concernant la division parcellaire des parcelles ZM 38 et 39 afin de créer 4 terrains à bâtir.

Le 13 mai 2014, le préfet de l'Aisne a validé un Certificat d'urbanisme pour la parcelle ZM 39. Des contraintes en terme d'urbanisme ont été précisées pour la réalisation de l'opération.

Madame le maire précise qu'un rendez-vous est fixé le lundi 15 septembre 2014 au SDAP à Laon.

9 - Sente "Place Fontaine Conié"

En date du 25 juin 2014, Monsieur Loïc LALYS et Madame Nathalie HOELHINGER domiciliés 8 place de la Fontaine Conié à Serches, ont demandé l'acquisition d'une sente communale aboutissant Place de la Fontaine Conié.

Le conseil municipal est plutôt favorable. Un courrier d'information devra être envoyé aux trois propriétaires de parcelles mitoyennes à la sente.

Les frais de géomètre devront être pris en charge par le demandeur.

10 - Abattage d'un arbre

Un arbre situé sur un chemin communal penche dangereusement sur une maison au 5 Hameau de Coursouris. Un devis d'élagage a été établi pour un montant TTC de 540 € avec évacuation des branches ou 480 € TTC sans évacuation des branches.

Madame le maire demande au conseil municipal de proposer d'autres sociétés d'élagage pour établir d'autres devis.

Les membres du conseil proposent de demander d'autres devis. Entreprise proposée : Jardidéco.

11 - CNAS

Madame le maire informe qu'à la suite des lois des 2 et 19 février 2007, l'action sociale des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics est qualifiée de dépense obligatoire. Le CNAS propose des prestations équivalentes aux prestations d'un Comité d'Entreprise dans le privé.

Cependant le minima à verser au CNAS est de 194,25 € par agent de la commune et par an.

Le conseil municipal refuse l'adhésion au CNAS.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

12 - Régime Indemnitaire : IAT

Le conseil municipal décide d'instaurer un régime indemnitaire : Indemnité d'administration et de technicité, pour les agents communaux.

Votants : 11 Exprimés : 6 Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 5

13 - Travaux sur chœur de l'église - Charpente

Suite à la consultation des entreprises du MAPA des travaux du chœur de l'église organisé en juillet 2013 pour 3 lots (Lot1 : installation de chantier et couverture, Lot 2 : Charpente, Lot 3 : Maçonnerie), l'entreprise Toitures Soissonnaises souhaite se désengager sur le lot 2 - Charpente.

Deux autres entreprises avaient proposé une offre de prix pour le lot 2 - Charpente.

L'entreprise Cavillon n'avait pas été retenue en raison d'une offre non conforme. L'entreprise RAGOT proposait une offre de prix à 12 449,06 € HT.

Les critères du règlement de consultation étaient :

- critère 1 : prix noté et cohérence du prix noté sur 60
- critère 2 : valeur technique, mémoire et référence noté sur 40
- note globale notée sur 100

L'entreprise RAGOT a obtenu une note globale de 90/100.

Madame le maire propose de retenir l'entreprise RAGOT pour les travaux du chœur de l'église Lot 2 - Charpente.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise RAGOT pour un montant de 12 449,06 € HT pour les travaux de charpente du chœur de l'église.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

14 - Travaux chœur de l'Eglise - Architecte

L'architecte en charge de l'étude et du suivi des travaux du chœur de l'église de Serches, a réajusté ses tarifs en fonction du montant des travaux. Le nouveau montant des honoraires s'élève à 2 282,74 € HT, soit 2 739,29 € TC.

Les honoraires de l'architecte sont fixés au pourcentage de 5,5 % du coût final H.T. des travaux pour la partie "exécution".

Le conseil municipal accepte le montant des honoraires.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

15 - Information et questions diverses

- Litige avec un administré rue du Necvin
- Manifestation « Serches en Cavale » le 27 et 28 septembre
- Repas des anciens le 19 octobre
- Passages piétons à créer
- Arrêté du maire (mur place de la Fontaine Conié)
- Journal de Serches à finaliser.
- Voirie du Mont-de-Soissons

Fin 0h40

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 OCTOBRE 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 octobre 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE

Excusé : Patrick TASSIN

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LALYS

1 - Indemnité trésorier

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur Georges PAMBOU, trésorier municipal, l'indemnité de conseil pour la durée du mandat,

Votants : 10 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 3

2 - FDS - Prorogation d'adhésion

Le Conseil municipal décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2015 - 2016 et de s'engager chaque année à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Taxe aménagement

Madame le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement et de ne pas accepter d'exonération facultative (article L. 331-9 du code de l'urbanisme).

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés par le Conseil Municipal pourront être modifiés tous les ans.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,5 %.

Votants : 10 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 3

5 - USEDA - Extension EP

Le conseil municipal décide la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants: 3 lanternes 3 consoles

Le coût total des travaux s'élève à **2 302,56 € HT**

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **1 543,27 euros**

Votants : 10 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 3

6 - USEDA - Remplacement horloge astronomique, armoire

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le remplacement d'une horloge astronomique, armoire de l'église.

Le coût total des travaux s'élève à **649,08 € HT**

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **530 euros**

Le conseil municipal n'accepte pas le changement de l'horloge.

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 1

7 - USEDA - Eradication 2 ballons fluos

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'Eradication de 2 ballons fluos Rue de Necvin.

Le coût total des travaux s'élève à **984,96 € HT**

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **541,73 euros**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le conseil municipal accepte le changement de 2 ballons fluos.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Subvention association "Renards en fête"

Madame le maire informe que la brocante organisée le 1er juin 2014 à Serches a rapporté 73,50 €.

Le conseil municipal décide de faire un don de 73,50 € à l'association "Renards en fête".

Votants : 10 Exprimés : 8 Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 2

9 - Travaux Logement 1

Suite au départ des locataires en août dernier, la commission des travaux s'est réunie à plusieurs reprises afin d'établir un programme de travaux de rénovation du logement. Les travaux proposés sont des travaux de maçonnerie, de plomberie et d'électricité afin d'apporter du confort.

Plusieurs devis ont été demandés à 6 entreprises différentes.

La commission travaux après étude des prestations proposées et des prix proposés a retenu deux entreprises :

- l'entreprise WOJEWODKA pour les travaux de maçonnerie et plomberie pour un montant de :

11 979 € HT soit 13 176,90 € TTC

- l'entreprise AMPELEC pour les travaux d'électricité pour un montant de 1927 € HT soit 2 119,70 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient les entreprises WOJEWODKA et AMPELEC pour un montant global de 13 906 € HT soit 15 296,60 € TTC

Votants : 10 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

10 - Travaux bâtiment mairie

Madame le maire propose d'effectuer des travaux de rénovation sur les évacuations des eaux pluviales du bâtiment mairie et de la salle communale.

Un tuyau sera posé en parallèle en vue de l'arrivée de l'assainissement collectif.

La commission travaux s'étant réunie à plusieurs reprises propose le devis de l'entreprise GENARD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit l'entreprise GENARD pour un montant de :

5760 € HT soit 6 912 € TTC.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

11 - Abri bus

Une demande de subvention au titre du CDDL a été demandée pour la pose d'un abris bus sur un nouvel emplacement.

Un document d'urbanisme n'étant pas obligatoire pour ce genre de construction.

Un devis est proposé par l'entreprise Jardidéco pour un montant de 3560 € HT soit 4272 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit l'entreprise Jardidéco pour la fourniture et pose de l'abri bus.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

12 - Information et questions diverses

Décision modificative

Pas de décision modificative à prendre concernant les travaux de logement, un certificat administratif suffit. Le compte 21 de la section investissement dépense étant suffisamment fourni.

Travaux église - emprunt

La DRAC a validé le dossier complet, la Commune est en attente de l'arrêté de subvention. Un emprunt pourrait être demandé auprès d'une banque en raison des travaux du logement.

Madame le maire a rencontré le trésorier qui propose d'attendre pour lancer une demande de prêt bancaire, qui ne lui paraît pas obligatoire, étant donné que les recettes d'investissement ne sont pas spécialement affectées à une dépense.

Lotissement le Molle

Suite à 2 déclarations préalables pour création de quatre terrains à bâtir, madame le maire a signé deux arrêtés d'opposition le 31/10/14.

En effet, les parcelles ZM 38 et 39 présentent un risque, non négligeable de ruissellement voire d'inondation.

Madame le maire propose de s'informer sur la mise en place d'un PPRI et la création d'un PLU.

Madame le maire informe qu'une parcelle se trouvant en zone constructible rue du Nécvin est également concerné par un risque potentiel de ruissellement.

Eoliennes

La société T-Energie, promoteur en éolien, demande un rendez-vous auprès de la commune pour présentation d'un projet.

Chemins communaux

Madame le maire propose une visite des chemins communaux. La date du 16 novembre est proposée.

Arbres hameau Coursouris

Des devis ont été demandés à trois entreprises pour l'abattage de 5 arbres hameau de Coursouris. Ces arbres se trouvent sur un chemin communal et menacent une habitation. Une seule entreprise a répondu. Les travaux seront effectués prochainement.

Sécurité incendie

Certaines bornes n'ont pas un débit aux normes. Un réservoir incendie pourrait être construit. La commune doit se rapprocher du SDIS (Service départemental Incendie et Secours).

Sauvetage de la chapelle du Mont de Soissons

Des associations ont pris contact pour sauver l'édifice en péril datant du XIIème siècle et classée sur la liste de l'inventaire des monuments historiques (Monument située sur une parcelle privée).

Commission jeunes

Madame le maire propose de réunir les jeunes de la commune afin de créer une commission et ceci avec l'aide de l'association Familles Rurales Acy Serches.

Travaux de voirie

L'entreprise Génard interviendra la semaine prochaine (45ème semaine) sur la VC4 et VC5.

Dématérialisation

Le passage à la dématérialisation complète des actes comptables est presque terminé avec le nouveau protocole PES V2. Ce dernier comprend le transport des actes, des pièces justificatives et la signature électronique. Madame le maire tient à féliciter et à remercier Céline Huleux, la secrétaire de mairie, qui a donné beaucoup de son temps, de son énergie et qui a fait preuve de beaucoup de patience durant ces difficiles et longs travaux de mise en place.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 est prévue à Serches à 9h30 avec les enfants. Présence souhaitée des conseillers indispensable en raison du centenaire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 novembre 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE

Excusés représenté(s) : HENON Bénédicte représentée par Bernadette Kasprzak, TRIBOUILLOY Pascal représenté par Anne Sanner

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LALYS

1 - Projet éolien

Madame le maire expose que la société TENEOLE (représentée par les sociétés T-Energie et VSB) souhaite implanter des éoliennes sur les territoires des communes de Serches, Acy, Ciry-Salsogne et Couvrelles, projet nommé "Projet éolien des fortes terres".

A ce jour, huit éoliennes seraient prévues et réparties comme suit :

- 1 sur le territoire d'Acy
- 3 sur le territoire de Serches
- 3 sur le territoire de Ciry-Salsogne
- 1 sur le territoire de Couvrelles.

Madame le maire propose au conseil municipal de se positionner sur une implantation éventuelle d'éoliennes soumise au permis de construire et au régime de l'autorisation au titre des ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement) sur son territoire communal.

Le conseil municipal donne un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Votants : 11 Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

2 - Eolien

Madame le maire propose au conseil municipal de se positionner sur l'implantation d'éoliennes soumises à permis de construire et au régime de l'autorisation au titre des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) sur le territoire communal et sur les territoires limitrophes à la commune, en raison :

- de l'incertitude d'une politique durable en matière de fiscalité sur l'énergie éolienne,
- de la controverse des données de la science acquises à ce jour, sur le développement éolien,
- de l'impact sur les paysages du territoire Soissonnais,
- de l'impact sur le cadre et la qualité de vie des populations concernées,
- de l'impact sur le foncier bâti et non bâti,
- des nuisances sonores,
- des nuisances sur la santé,
- de la présence et de la préservation du bâti à l'architecture typique du Soissonnais et des curiosités naturelles,
- de la protection du patrimoine historique et de ses monuments,
- de l'impact sur les chiroptères, les oiseaux migrateurs, la faune et la flore,
- de l'impact sur les moyens de communication et sur les technologies liées à l'émission et la réception de données.

Le conseil municipal donne un avis défavorable, à l'implantation d'éoliennes soumises à permis de construire et au régime de l'autorisation au titre des ICPE sur le territoire communal et sur les territoires limitrophes.

Votants : 11 Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

3 - Information et questions diverses

- Local paramédical
- Marché de Noël du 14 décembre

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10
Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Patrick TASSIN, TRIBOUILLOY Pascal
Excusée représentée : Anne SANNER représentée par Bernadette Kasprzak
Excusé : Gonzague WILLIATTE
Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LALYS

1- Autorisation de mandatement 2015

3-Dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, le Conseil Municipal autorise la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2- Travaux de voirie FDS 2015

Travaux proposés au programme au titre du Fonds départemental de solidarité 2015 :

- Travaux de voirie VC2 Chemin d'Epriteil, voie mitoyenne avec Couvrelles (dossier ADICA)
- Drainage angle rue du Moulin RD 952 et route de Dhuizy VC5 pour un montant de 10 500 € HT (dossier ADICA)
- Drainage rue de Coureau VC7 Place de la Fontaine VC8 pour un montant de 4 163 € HT (dossier ADICA)
- Drainage sente 24/26 rue Principale - RD952 pour un montant de 4 865 € HT
- Drainage rue Saint-Blaise VC9 rue Principale RD952 pour un montant de 2 810 € HT (dossier ADICA)
- Travaux de voirie rue du Necvin VC16 - 197 ml - pour un montant de 2 860 € HT
- Travaux de voirie Mont de Soissons VC4 - Chemin de Serches au RD6 - 700 ml - pour un montant

De Le conseil municipal décide d'effectuer la demande de travaux de voirie pour l'élaboration du programme FDS 2015.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Sente Place de la Fontaine Conié

Monsieur Loïc Lalys sort de la salle du conseil.

En date du 25 juin 2014, Monsieur Loïc LALYS et Madame Nathalie HOELHINGER domiciliés 8 place de la Fontaine Conié à Serches, ont demandé l'acquisition d'une sente communale aboutissant Place de la Fontaine Conié.

Le conseil municipal autorise madame le maire a effectuer les démarches auprès d'un notaire pour la vente de cette sente à M. LALYS Loïc et Mme HOELHINGER Nathalie.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Projet éolien

Suite aux délibérations du conseil municipal en date du 29 novembre 2014 concernant le projet éolien Ténéole des Fortes Terres, madame le maire informe que la commune de Couvrelles a donné un avis défavorable au projet.

Les communes d'Acy et de Ciry Salsogne n'ont pas encore délibéré.

Un article sera écrit par le journal l'Union prochainement.

5 - Entretien des rues

Madame le maire propose de rejoindre le regroupement des communes de l'agglomération du Soissonnais concernant le nettoyage mécanisé des caniveaux des voiries communales.

Le prix proposé en 2014 est de 15,09 € HT par kilomètre linéaire pour une fréquence des passages variant de 2 à 12 passages par an. Le conseil propose 6 passages par an.

6 - Travaux du logement communal

Les travaux du logement communal devraient commencer le 22 décembre 2014.

Une demande d'autorisation d'urbanisme devra être effectuée pour le changement de la grille.

7 - Locataires du logement communal

Madame le maire avise le conseil municipal d'un courrier adressé en mairie par l'ancien locataire du logement communal du 1er juin 2008 au 10 août 2014.

Ce courrier fait part d'un problème d'humidité dans le logement en 2011 et 2012, et de dégâts occasionnés sur des meubles et objets divers lors de du déménagement le 10 août 2014.

Le locataire souhaite une indemnisation pour les dégâts occasionnés et souhaite engager une procédure.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à sa requête.

Pour les nouveaux locataires un projet de bail locatif sera établi par un notaire.

8 - Projet de travaux 2015

Madame le maire propose de liste des travaux à effectuer en 2015 :

- Eglise (entretien des murs intérieurs, restauration d'objets)
- logement communal 2
- la salle des associations (rénovation)
- projet école en réponse à l'augmentation des effectifs annoncée par l'inspecteur d'éducation nationale.
Demande de divers devis.
- jeux d'enfants

9 - Bulletin communal Renard Enchanté

Chaque fin d'année, le bulletin du Renard enchanté est diffusé aux administrés. Madame le maire demande à la commission information de se réunir afin de finaliser le bulletin et propose une participation du conseil pour la reliure et la distribution.

10 - Cérémonie des voeux

Madame le maire propose d'organiser la cérémonie des voeux en janvier. La date proposée sera le vendredi 23 janvier 2014 à 18h30.

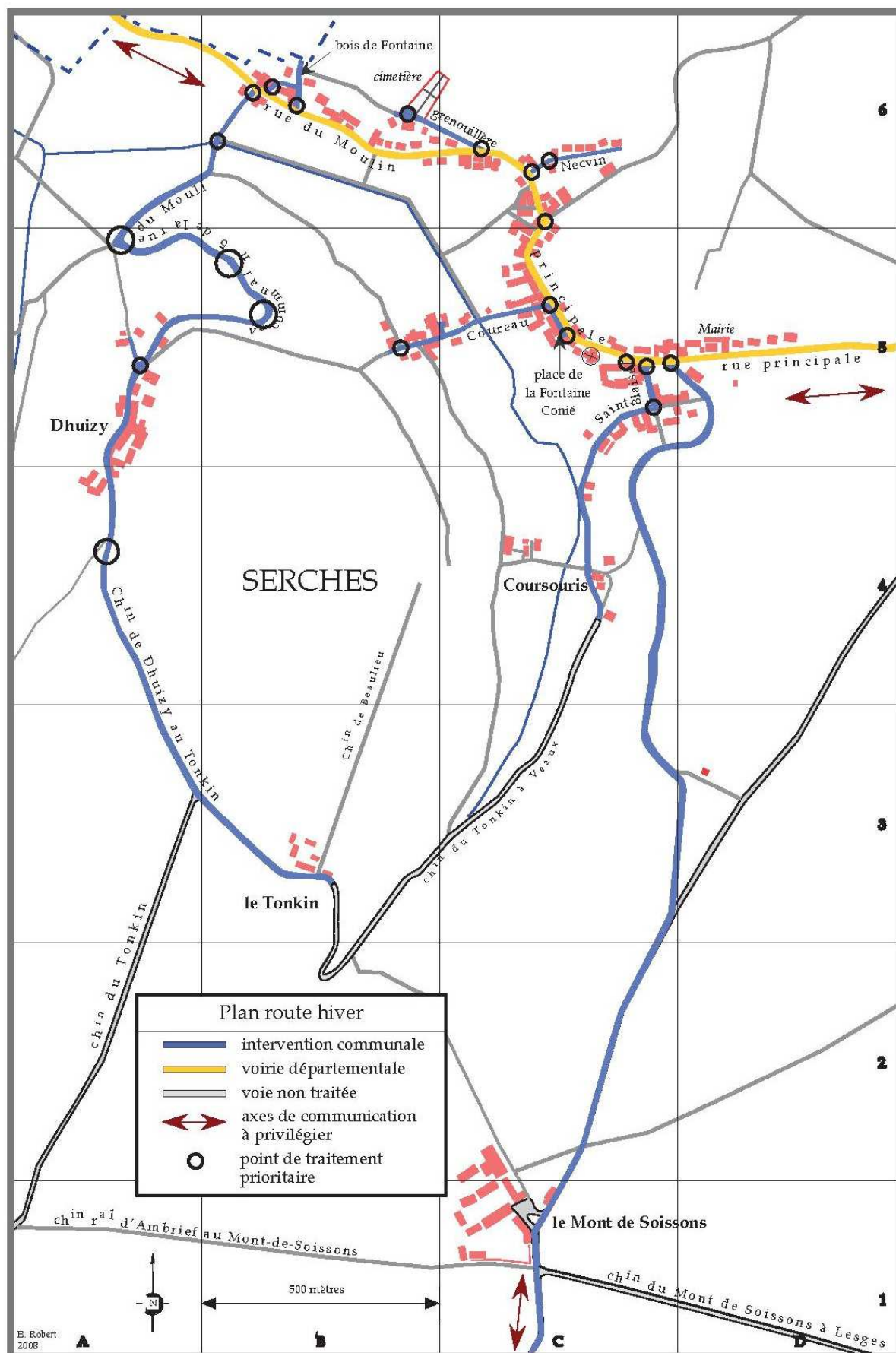
11 - Information et questions diverses

- Problème de dégradation lors de l'arrêt du car scolaire devant chez monsieur Claude Brunet
- Mécontentement du président de l'UNC lors de la cérémonie du 11 novembre 2014
- Distribution des colis aux anciens lundi 22 décembre 13 h
- Travaux sur la voirie au 17 rue Principale pour un remplacement de cadre et tampon par Orange (entreprise Marron)
- Population totale de Serches au 1er janvier 2015 : 326
- Travaux d'abattage des arbres Coursouris
- Dépôt sel de déneigement
- Permanence mairie du député Maire Jacques Krabal, mardi 23 décembre 2014 à 11h30.
- Assainissement
- Ecole d'Acy : augmentation des effectifs annoncée par l'inspecteur d'éducation nationale - ouverture possible d'une nouvelle classe.
- 205 trophée présenté par Renauld Dupont
- Bascule appartenant à Madame Ferté : proposition de courrier pour cause de danger.
- Problème Orange Rue de la Grenouillère

Fin du conseil à 23h25



Plan route hiver



Bulletin réalisé par les membres de la commission informations :

Bernadette Kasprzak, Joëlle Pienne, Loïc Lalys ; Monique Cerveaux, Bénédicte Hénon, Anne Sanner et Céline Huleux,

Maquette : Bénédicte Hénon

Dessin renard de couverture : Daniel Cartigny

Plan de Serches : Bruno Robert

Photo couverture : carte postale

Photos monument aux morts : B. Kasprzak